Conclusions de la commission d'enquête : les principaux constats (1/2)

Un manque de transparence, qui entretient un climat de défiance :

- Au sein de l'État, il n'existe pas de vision agrégée des dépenses de conseil
- Les cabinets de conseil interviennent « behind the scene » pour reprendre une expression de McKinsey. Leurs livrables sont parfois présentés avec le logo de l'administration, et non des cabinets.
- Les cabinets de conseil utilisent des méthodes « disruptives » (ateliers, post-it, paperboards, nuages de mots, etc.), qui sont mal acceptées par l'administration.

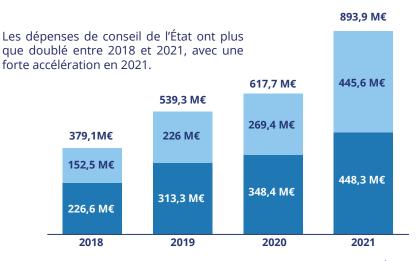
« J'ai l'impression que nous sommes régulièrement infantilisés »
- Témoignage d'un agent de l'Ofpra



Un recours massif et croissant aux cabinets de conseil

Les consultants interviennent sur des pans entiers des politiques publiques.

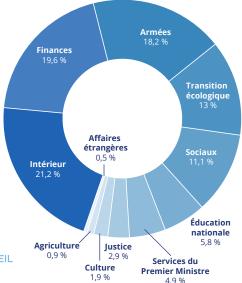
- L'État et ses opérateurs ont dépensé au moins un milliard d'euros en cabinets de conseil en 2021 : 894 millions pour les ministères et au moins 172 millions pour les opérateurs
- Idem pour les dépenses de conseil les plus stratégiques des ministères :
 - Le conseil en stratégie et organisation a été multiplié par 3,7 depuis 2018
 - Le conseil en stratégie des systèmes d'information a été multiplié par 5,8
- 5 ministères concentrent les dépenses les plus stratégiques : Intérieur, Bercy, Armées, Transition écologique et ministères sociaux



Prestations de conseil au sens de la nomenclature de l'État intégrant une forte composante stratégique

Prestations de conseil, essentiellement informatique, au sens de la nomenclature de l'État intégrant une moindre composante stratégique

Dépenses de conseil de l'État à forte dimension stratégique en 2021 : 445.6 millions d'euros







Conclusions de la commission d'enquête : les principaux constats (2/2)

Une journée de consultant coûte environ 1 500 euros à l'État, avec des prestations parfois plus onéreuses :

- 3 069 euros par jour pour un consultant de Roland Berger sur la dématérialisation des permis de construire (2020)
- 3 312 euros par jour pour un consultant de McKinsey sur l'avenir du métier d'enseignant (2020)







- Les livrables des cabinets de conseil sont de qualité inégale :
- Extraits d'évaluations de prestations de conseil rédigées par la DITP : « absence de connaissance du secteur public », « manque de culture juridique », « absence de rigueur sur le fond comme sur la forme », « erreurs de comportement »
- Les prestations de conseil n'ont pas toujours de suite. Quelques exemples :
 - 496 800 euros pour le rapport de McKinsey sur l'avenir du métier d'enseignant ;
 - 558 900 euros pour l'organisation par le BCG et EY d'une convention des managers de l'État le 12 décembre 2018, finalement annulée dans le contexte des « gilets jaunes » ;
 - 957 674 euros pour la préparation par McKinsey de la réforme (avortée) des retraites à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

3 risques déontologiques identifiés par la commission d'enquête :

- Les conflits d'intérêts : le cabinet de conseil sert plusieurs clients, publics ou privés, qui peuvent avoir des intérêts divergents ;
- Le pied dans la porte : le cabinet de conseil propose ses services gratuitement et peut ainsi soigner sa réputation, voire se rendre indispensable les prestations *pro bono*
- la porosité, lorsque le cabinet recrute d'anciens responsables publics dans ses équipes (« pantouflage »).







Conclusions de la commission d'enquête : zoom sur la crise sanitaire

Des pans entiers de la crise sanitaire sous-traités aux cabinets de conseil

- Au moins 10 cabinets de conseil sont intervenus
- 68 commandes passées par l'État
- Pendant la crise sanitaire, les tarifs moyens des cabinets s'établissent à 2 168,38 euros par jour de consultant

Le rôle des principaux cabinets pendant la crise sanitaire :

- McKinsey : la clef de voûte de la campagne vaccinale
- Citwell et JLL : les logisticiens
- Accenture : l'architecte des applications informatiques (dont le passe sanitaire)

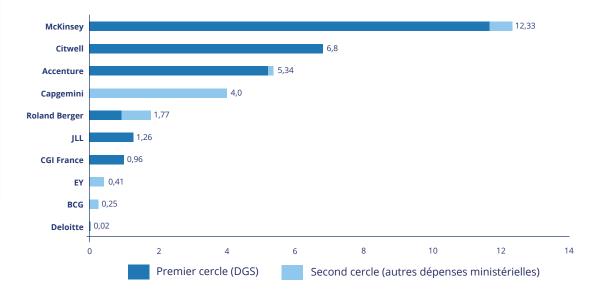
Trois cabinets concentrent ¾ des dépenses : McKinsey (37,19 %), Citwell (20,50 %) et Accenture (16,10 %).

McKinsey a ainsi mobilisé 4 551 journées de consultants pendant la crise ; Citwell en a mobilisé 4 522 ; Accenture 2 055.



Répartition des dépenses de conseil pendant la crise sanitaire

(hors Santé publique France et en millions d'euros)





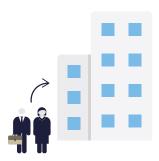


Conclusions de la commission d'enquête : les principales propositions

En finir avec l'opacité des prestations de conseil

- Publier chaque année en données ouvertes la liste des prestations de conseil de l'État et de ses opérateurs La commission lance cette opération transparence en publiant elle-même une liste de plus de 1500 contrats de conseil des ministères
- **Assurer la traçabilité des prestations de conseil :** interdire aux cabinets d'utiliser le logo de l'administration pour rédiger leur livrable





Mieux encadrer le recours aux cabinets de conseil :

- Prévoir un examen par la **Délégation interministérielle de la transformation publique (DITP)** pour toute prestation supérieure à 150 000 euros (contre 500 000 euros aujourd'hui)
- Évaluer systématiquement les prestations de conseil et appliquer des pénalités lorsque le cabinet ne donne pas satisfaction
- Élaborer un plan de « réinternalisation » des compétences au sein des ministères, pour moins recourir aux cabinets de conseil

Renforcer les règles déontologiques des cabinets de conseil avec différents instruments :

- Code de bonne conduite signée par les consultants au début de la mission
- **Déclaration d'intérêts** des cabinets de conseil, des consultants et des sous-traitants, sous le contrôle de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)
- Interdiction du pro bono
- Publication des actions de mécenat des cabinets dans les domaines « non marchands » de la culture, de la science, de l'enseignement supérieur, etc.
- Exclusion des marchés publics lorsque le cabinet de conseil n'a pas respecté ses obligations déontologiques
- À la fin de la mission, obligation pour les consultants de supprimer les données transmises par l'administration, sous le contrôle de la CNIL
- Audit de la sécurité des systèmes d'information des principaux cabinets de conseil travaillant pour l'État, sous l'égide de l'Anssi





